

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 DRH 24** Signature d'une convention avec le centre de rééducation professionnelle et sociale Jean-Pierre Timbaud.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention avec le centre de rééducation professionnelle et sociale Jean-Pierre Timbaud ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec le Centre de rééducation professionnelle et sociale Jean-Pierre Timbaud.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**